

## Comité consultatif d'éthique de la Nouvelle-Calédonie pour les sciences de la vie et de la santé

Avis du 1<sup>er</sup> décembre 2016

Le comité consultatif d'éthique de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni ce jour en sa formation régulière dans les conditions prévues par l'article 59 de la délibération modifiée 228 du 13 décembre 2006 pour donner un avis sur la demande du 9 octobre 2016 présentée pour la clinique Ile Nou Magnin par M Frédéric Lemaître, maître de conférences HDR, et intitulée «*Intérêt de la chirurgie rhinologique dans la prise en charge du Syndrome de Haute Résistance des Voies Aériennes Supérieures (SHRVAS) d'origine nasale.* »

Cet avis est sollicité dans le cadre de la délibération modifiée 228 du 13 décembre 2006, article 52 second alinéa « ce comité a pour mission d'émettre un avis et de rédiger des recommandations sur les questions éthiques soulevées par les nouvelles technologies, la recherche et les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé » et art 56 « le comité.....peut être saisi par.....un établissement public ou privé, une fondation ou une association. Etablissements, fondations ou associations doivent avoir pour objet principal la recherche, le développement technologique médical ou le progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé.... ».

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Yvon Cavaloc et regardé la présentation de M Frédéric Lemaître, après avoir recueilli l'avis de l'ensemble des membres présents et avoir délibéré, le Comité consultatif d'éthique de la Nouvelle-Calédonie émet un **avis favorable** à l'étude présentée et souligne la qualité de la présentation qui lui a été faite.

Le comité rappelle toutefois que cet avis ne peut se substituer à l'avis d'un Comité de Protection des Personnes (CPP) dont il n'a pas les attributions et encourage M Frédéric Lemaître à solliciter l'avis du CPP de son choix si nécessaire.

Cet avis sera communiqué à Monsieur Frédéric Lemaître et, pour information, au gouvernement de la Nouvelle Calédonie

le président,

Gérard SARDA

